

Synode supplémentaire de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud

« Église 29 » : session nocturne éclairée

Lausanne, 05.05.2025 – **Le Parlement de l'Église réformée vaudoise s'est réuni en dialogue avec le Conseil synodal le 2 mai 2025 à Paudex. Ce Synode supplémentaire de nuit a porté sur la réforme « Église 29* » et son volet dédié à la gouvernance cantonale avec la révision partielle du Règlement ecclésiastique, validée à la majorité évidente.**

Sur les 3 piliers qui portent Église 29 – gouvernance cantonale, théologie des ministères, réorganisation ecclésiastique – c'est le 1^{er} qui a été traité avec pour objectif de consolider une partie du Règlement ecclésiastique.

Cette session supplémentaire est intervenue à la suite de la session extraordinaire précédente de mi-mars qui n'avait pas permis d'épuiser l'ordre du jour relatif à la révision partielle dudit Règlement ecclésiastique.

Église 29 : gouvernance cantonale

Les débats se sont appuyés sur le rapport du Conseil synodal et le rapport de la Commission d'examen.

La validation des articles s'est déroulée sur un rythme soutenu grâce aux travaux préparatoires entre la Commission d'examen et le Conseil synodal ainsi que la réactivité constructive des membres du Synode.

Les 3 lectures ont été votées à la majorité évidente, libérant la journée du samedi initialement prévue pour la poursuite du Synode.

Le 1^{er} paquet d'une septantaine d'articles du Règlement ecclésiastique – qui en compte au total 290 – est désormais validé et ce sur un mode largement consensuel, signal positif pour l'une des plus vastes réformes de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud.

[Lien vers la liste des articles du RE \(format PDF\)](#)

Informations du Conseil synodal

- Journée d'Église : selon les ressources et forces vives à disposition, cette journée jusqu'ici annuelle, se déroulera sur un rythme biennal; sa prochaine édition se tiendra en 2026
- taux d'occupation du Conseil synodal : le taux d'activité de l'exécutif est revu à la hausse pour monter de 3.5 à 4 EPT (équivalents plein-temps).

Contacts médias

- Philippe Leuba, vice-président du Conseil synodal, philippe.leuba@eerv.ch, 079 206 79 69
- Carole Delamuraz, responsable de l'Office information et communication, carole.delamuraz@eerv.ch, 079 641 66 50

*Église 29

La réforme institutionnelle de la gouvernance de l'EERV, baptisée « Église 29 – ensemble bâtir l'Église », repose sur les 24 Pierres angulaires votées en avril 2024. Cette réforme doit permettre à l'Église réformée vaudoise de mieux remplir sa Mission au service de toutes et tous au travers de structures administratives allégées et d'une proximité communautaire avec la population. Plus proche, plus dynamique, pour mieux transmettre une parole qui donne un sens à la vie, telle se synthétise l'ambition de cette réforme. La réforme est portée par 3 piliers : gouvernance cantonale - théologie des ministères - réorganisation ecclésiastique.